

DEC130141DRH

Décision portant nomination de M. Damien CARTRON en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Damien CARTRON, IR1, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la direction des ressources humaines – observatoire des métiers et de l'emploi scientifique, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la mise à jour de REFERENS 3.

Pour l'exercice de cette mission, M. Damien CARTRON demeure affecté à l'UMR8097 Centre Maurice Halbwachs - 48 Bd Jourdan - 75014 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. Damien CARTRON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris A.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2013

Le Président